

Motions CFDT CFTC pour le CTR du 7 décembre 2021

Enquêteurs Liste d'Aptitude

MOTION 1

La Direction accepte d'ouvrir une seconde voie d'accès au grade d'enquêteurs expert en 2022. Elle propose que les candidatures soient exclusivement classées par ordre de mérite.

Les élus en CTR demandent que l'ancienneté soit le critère prioritaire pour classer les candidatures au passage en catégorie 1 par liste d'aptitude.

Votes : 9 POUR (3 CFDT CFTC +5 CGT SUD + 1 FO) / 1 ABSTENTION 1 CFE CGC

Réponse de la Direction :

La Direction accepte de rajouter l'ancienneté comme critère, si toutes les organisations syndicales sont d'accord sur la notion d'ancienneté à utiliser.

RIFSEEP des Administrateurs et des Inspecteurs généraux

MOTION 2

Les élus du CTR demandent la publication sur Symphonie de l'ensemble des barèmes IFSE de toutes les catégories.

Votes : 10 POUR (3 CFDT CFTC +5 CGT SUD + 1 FO + 1 CFE CGC)

Réponse de la Direction :

Les barèmes IFSE des administrateurs et inspecteurs généraux ne seront pas rendus publics.

Télétravail

MOTION 3

Les élus du CTR demandent l'ouverture d'une négociation à l'Insee pour l'aboutissement à un accord sur le télétravail déclinant l'accord Fonction publique.

Votes : 4 POUR (3 CFDT CFTC+1 CFE CGC) / 6 ABSTENTION (5 CGT SUD + 1 FO)

Réponse de la Direction :

la Direction estime que la circulaire constitue déjà un accord en soi. À ce stade, elle ne souhaite pas réengager la discussion sur le télétravail.

Résultats des textes soumis à l'avis du CTR du 7 décembre 2021

Vote sur la Circulaire Conditions d'Emploi des Enquêteurs

7 POUR (3 CFDT CFTC + 3 CGT SUD + 1 CFE CGC) / 3 Abstention (1 FO + 2 CGT SUD)

Vote sur les arrêtés du RIFSEEP des administrateurs et des Inspecteurs généraux

Abstention sur les 2 arrêtés

10 Abstentions (3 CFDT CFTC + 5 CGT SUD + 1 CFE CGC +1 FO)